



BARÈME OFFICIEL DES HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR DEPUIS LE 01 Mars 2019

Ces honoraires comprennent : la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

TRANSACTION VENTE :

Prix de vente par tranche de :	Commission TTC dont Tva 20 %
0 € à 19 999 €	3 000 €
20 000 € à 29 999€	4 000 €
30 000 € à 79 999 €	5 900 €
80 000 € à 149 999 €	6 900 €
150 000 € à 179 999 €	7 900 €
180 000 € à 199 999€	8 900€
200 000 € et plus	5 % du prix

TRANSACTION LOCATION :

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989.	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise, négociation, visite, constitution du bail, rédaction du bail	8 Euros TTC/m2 de surface habitable	8 Euros TTC/m2 de surface habitable
Etat des lieux location vide	3 Euros TTC/m2 de surface habitable	3 Euros TTC/m2 de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3 Euros TTC/m2 de surface habitable	3 Euros TTC/m2 de surface habitable

LOCATION A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL :

Honoraires de location à la charge du locataire : 2 mois de loyer charges comprise + TVA à 20%

CESSION DE DROIT AU BAIL ET FONDS DE COMMERCE

Honoraires de négociation à la charge du preneur : 10% du prix de la cession, + TVA à 20%, (min 1000€ HT soit 1200€TTC)

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »